

DEPARTEMENT du LOT

Mairie de LANZAC

Compte-rendu de réunion du 30/04/2018

Secrétaire de séance : Mme GUITOU

Date de convocation : 24/04/2018

Présents: Mmes ROUDIER, NICKERT, POIGNET, GUITOU
Mrs BLADIER, DELVERT, FOUCHE, GARRIGOU, IZARD, DIAS

Procurations : Mr BERNARD procuration à Mr BLADIER
Mr MARIAGE procuration à Mme ROUDIER
Mme FRAYSSE procuration à Mme NICKERT

Absents : Mr MOURA

Excusé : Mr LEGOFF

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance.
- Approbation des comptes-rendus du conseil municipal du 12 avril 2018.
- Délibération restitution du dépôt de garantie aux gérants du Restaurant l'Alouette.
- Motion pour un réel partenariat avec les services de l'Etat.
- Choix prestataire site internet.
- Questions diverses.

Election du secrétaire de séance

Mme Josiane GUITOU est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Approbation des comptes-rendus du Conseil Municipal du 12 Avril 2018.

Ces comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité et signés par les membres du conseil municipal.

Monsieur Le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour :

Prendre une délibération pour restituer le dépôt de garantie aux gérants du restaurant l'Alouette.

Délibération restitution du dépôt de garantie aux gérants du restaurant l'Alouette.

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal qu'un dépôt de garantie correspondant à six termes de loyer hors taxes soit trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept euros et vingt-deux cents (3 497.22€) HT soit 4 196.46 € TTC, a été versé par le nouveau locataire gérant à Monsieur le Receveur Municipal lors de la signature du bail, à la sûreté et garantie du paiement du loyer ainsi que de l'exécution de toutes les obligations.

Monsieur le Maire explique qu'une partie du dépôt de garantie soit la somme de deux mille trois cent trente et un euros et quarante-huit cents (2 331.48 €) correspondant à quatre terme de loyer hors taxes soit 2 797.78 € TTC doit être restituée au locataire-gérant à compter du 06 avril 2018 sur la présentation d'un état des fournisseurs et de toutes dettes fiscales et sociales du jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser le dépôt de garantie.

Motion pour un réel partenariat avec les services de l'Etat.

Monsieur le Maire informe les membres de son conseil municipal des difficultés d'ordre relationnelles et administratives rencontrées par de nombreuses collectivités et par la communauté de communes CAUVALDOR et cela avec les services de l'ETAT.

Ces ralentissements administratifs empêchent l'avancement des dossiers importants portés par ces collectivités.

Monsieur le Maire explique aux membres de son conseil municipal qu'un conseil communautaire exceptionnel s'est tenu en date du 23 avril 2018 à Bétaille. Il a été décidé à l'unanimité de mettre en place un plan d'action avec une grève administrative de tous les secrétariats de mairie.

Monsieur le Maire fait lecture de ladite motion qui sera envoyée à Mr le Préfet et les Sous-Préfet du Lot et propose à son conseil municipal de la voter.

Vu l'approbation à l'unanimité de la motion lors du conseil communautaire extraordinaire en date du 23 avril 2018,

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, à 13 voix POUR et 0 voix CONTRE des membres présents ou représentés, décide :

- **D'APPROUVER la motion pour un réel partenariat avec les services de l'Etat ci-jointe.**

Choix prestataire site internet.

Mr le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une réunion de la commission communication s'est tenue le jeudi 19 avril. Mr le Maire rappelle qu'il est nécessaire de faire mieux vivre notre site internet et que le prestataire actuel n'est pas en mesure de maintenir notre site dans son état actuel. Une évolution du support informatique est nécessaire.

Mr le Maire propose trois devis :

- 1) Le centre de Gestion CDG46 pour un montant de 1300 euro TTC + 430 euro de forfait annuel ou 745 euro de forfait annuel pendant 4 ans
- 2) Violaine Fraysse pour un montant de 1320 euro TTC.
- 3) Stéphanie Panouze Sté MARGOPHILES pour un montant de 850 euro TTC

Mr le Maire donne le détail des devis proposés.

D'autre part Mr le Maire propose à son conseil que la mise à jour des informations sur le site soit confiée à notre secrétaire de mairie Delphine Castanet. Une formation d'une journée sera effectuée pour un coût de 200 euro.

Après avoir délibéré, le devis de Mme Stéphanie PANOUIZE est retenu à l'unanimité. Sandrine Fraysse ne participe pas au vote.

Questions diverses.

- 1) Mr le Maire informe le conseil que CAUVALDOR a mis en place un groupe de travail concernant le Plan Alimentaire Territorial. Mr Moinet, adjoint au maire de Gignac est en charge de ce groupe et demande s'il y a des volontaires pour l'intégrer. Aucun élu ne souhaite y participer.
- 2) Courrier de l'Association Anim'Enfance de Saint Sozy qui demande une participation financière sous forme de subvention pour un montant de 300 euro. Mr le Maire informe le conseil qu'il a écrit à cette association afin de vérifier si des enfants de Lanzac utilisent leurs services. N'ayant pas eu de retour de leur part, les élus présents décident de ne pas donner suite à cette demande.
- 3) « Lot Numérique » : Le passage se fera le jeudi 3 mai. Il risque d'y avoir des perturbations sur les branchements internet, téléphone et télévision. Mr le Maire informe qu'avec l'ancien boîtier nous avons au maximum 5 mégas et avec ce transfert, nous devrions avoir entre 20 et 25 mégas.
« Lot Numérique » lors d'une consultation nous propose des bornes wifi gratuites. Mr le maire souhaite que l'on postule pour prendre une borne pour le camping.

- 4) Le Pont de Cieurac. De nombreux résidents ont déploré les problèmes de circulation et de croisement sur le pont de Cieurac. Mr le Maire fait lecture du courrier envoyé au département co-signés par les maires des communes voisines (Le Roc, Nadaillac de Rouge, Loupiac, Masclat, Lamothe Fénelon). En réponse le Département propose la mise en œuvre du renforcement de la signalisation pour le passage des camions sur le pont.
- 5) Projet « embellissement de la place du village » Une réunion de travail avec le CAUE est prévue le 8 juin à 14 heures à la mairie de Lanzac.
- 6) Relais des Bruges, demande de la STE SATCONTACT pour installer un relais hertzien.
- 7) Point sur les travaux du complexe du stade. Les travaux avancent bien et les artisans se coordonnent bien. Des devis sont en attente pour la partie cuisine. L'ouverture du camping est prévue pour le 16 juin.
- 8) Cérémonie de 11 novembre. Mr le maire propose que l'on réfléchisse à l'organisation de la cérémonie du centenaire du 11 novembre 2018.
- 9) Visite des travaux réalisés dernièrement sur la commune.
Mr le Maire propose cette visite pour le samedi 16 juin qui se clôturera au Camping en passant par :
 - L'atelier municipal
 - L'éclairage des églises de Lanzac et Cieurac
 - La terrasse du Restaurant l'Alouette (électricité)
 - Le complexe du stade

Fin de séance à 21h15